

AFFAIRE N° 5

OBJET : Cession de terrains dans les zones artisanales de la Bretagne et de la Montagne.

*LE SECRETAIRE donne lecture du rapport*

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique d'incitation à la création d'emplois, la municipalité réalise à la Montagne et à la Bretagne deux zones artisanales dont les travaux de viabilisation doivent être achevés dans le courant de l'année.

Plusieurs artisans ayant déjà posé leur candidature pour l'attribution d'un terrain dans ces zones, il vous appartient de vous prononcer :

- sur le mode de cession des terrains (vente ou bail à construction et, dans ce dernier cas, durée du bail);
- sur les prix de cession ;
- sur le choix des attributaires et sur la surface allouée à chacun d'eux.

Situation de la zone	Nom du demandeur	Activité envisagée	Nombre d'emplois annoncé	Surface demandée
La Montagne	: FONTAINE Gérard	: Menuiserie	: Non précisé	: non précisée
"	: RIVIERE Jean & Fils	: Menuiserie	: 2 (+2 à 3)	: 1500 à 2000m <sup>2</sup>
"	: SERY Jean	: Garage	: Non précisé	: 2000 à 3000m <sup>2</sup>
"	: BOUCHET M. TH.	: Distribution & conditions de vente d'articles de distribution	: 2 à 3	: non précisée
La Bretagne	: GONOT G.	: Rectification automobile et mécanique générale	: Non précisé	: 2000 m <sup>2</sup>
"	: NATIVEL Max	: Menuiserie et charpente métallique	: 6	: 1200 à 1500 m <sup>2</sup>
"	: CHANE YING Georges	: Boulangerie	: non précisé	: non précisé

Le Secrétaire lit l'avis des Commissions :

"Affaires Economiques : La Commission ne se prononce pas sur les demandes de lots actuelles dans l'immédiat ; elle en prend acte ; elle souhaite qu'une plus large publicité soit faite dans les secteurs concernés sur l'existence de ces zones artisanales. Elle examinera, par la suite, après complément d'enquête, tous les dossiers de candidature.

Finances : La Commission propose :

- un bail à construction sur 40 ans
- un prix de cession variant de 40 à 80 F le m<sup>2</sup> sur la base d'une grille qui sera établie par la Commission aux Affaires Economiques.

Elle prend acte des candidatures et laisse à la Commission aux Affaires Economiques le soin de faire les choix les plus judicieux."

LE MAIRE - Il s'agit de zones artisanales communales. C'est le Conseil qui fixe le mode et le prix de cession ainsi que le choix des attributaires. Les Commissions proposent un bail de 40 ans et un prix de 40 à 80 F. Ce prix est fonction de la grandeur des lots -plus la parcelle est grande, plus le prix est élevé- et du nombre d'emplois créés -plus il y a de créations d'emplois, plus le prix baisse-. Nous vous demandons aujourd'hui votre accord sur le mode et le prix de cession. Les attributaires seront désignés lors d'une prochaine séance.

M. Gilbert GERARD - Quel est le prix de revient de ces terrains ?

LE MAIRE - Nous vous les donnerons.

M. Gilbert GERARD - Il est difficile de se prononcer sur le prix de cession si on ne connaît pas le prix de revient.

M. Marc GERARD - C'est un prix incitatif.

LE MAIRE - Il est évident que l'artisan ira s'installer là où les prix sont moins chers. Il s'agit pour nous de permettre à des artisans de travailler et de créer des emplois.

M. Marc GERARD - Monsieur le Maire, je crois que le Conseil devrait insister sur la nécessité de céder des parcelles dont la surface serait fonction de l'activité envisagée. Il ne faudrait pas que pour l'installation d'un garage par exemple, on attribue 2 000 m<sup>2</sup> !

M. Gilbert GERARD - Y-aura-t-il une commission de contrôle ? Il ne faut pas que la personne nous dise qu'elle va monter un atelier et que 6 mois après on s'aperçoit que c'est une maison d'habitation !

LE MAIRE - Il y aura un Cahier des Charges à respecter. Le contrôle sera exercé par la Commission pour les Affaires Economiques.

M. ANNETTE - En ce qui me concerne, je suis la proposition des Commissions.

LE MAIRE - En fait, c'est un peu à la demande des gens du coin que nous avons créé ces zones.

M. ANNETTE - En ce qui concerne les critères d'attribution, il serait bon que ce ne soit pas uniquement la Commission pour les Affaires Economiques qui les examine.

LE MAIRE - Il y aura une grille.

M. ANNETTE - Les gens, auront-ils connaissance de cette grille ?

M. MANES - Dans un premier temps, je pense qu'il n'y aura pas de problème d'attribution.

M. ANNETTE - Les prix de cession sont ceux qui sont proposés dans le rapport ?

LE MAIRE - Cette question sera réexaminée par le Conseil lors des attributions.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

\*

\*

\*

Reçu à la Préfecture  
de La Réunion  
Le 9 mai 1983